



## Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 22 Juillet 2025

Délibération n° **2025-129 R**  
Objet : **Marché du Pôle culturel -  
Avenant n°2 au lot n° 1 « Gros-  
œuvre / maçonnerie »**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Deux Juillet à 17h30,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Quinze Juillet deux mille vingt-cinq à  
la Salle des Fêtes,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votants : 27

#### Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

#### Représentés :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER  
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

#### Absente excusée :

Madame Véronique CONSTANS

#### Absent non excusé :

Monsieur Pierre BRUYAT

-----

Madame le Maire rappelle que le marché du lot n°1 « Gros-œuvre / maçonnerie » des travaux du pôle culturel a été initialement conclu le 18 juillet 2023 avec un groupement d'entreprises composé comme suit : COMPAGNONS DE CASTELLANE (titulaire) : / VIVIAN ET Cie (co-traitant) / MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES (co-traitant) / I2C BET (co-traitant) et GEOSSEC FRANCE (co-traitant).

A la suite de l'acquisition de la société COMPAGNONS DE CASTELLANE par la société VIVIAN ET Cie, et de la conclusion d'un avenant n°1 au marché initial de travaux, la répartition du marché du lot n°1 était la suivante :

- COMPAGNONS DE CASTELLANE / VIVIAN ET Cie (titulaire – mandataire du groupement) : 2 477 360.87 € HT
- MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES (co-traitant) : 37 500.00 € HT
- I2C BET (co-traitant) : 80 000.00 € HT
- GEOSEC FRANCE (co-traitant) : 98 450.34 € HT

Madame le maire expose que par courriel en date du 17 avril 2025, l'entreprise COMPAGNONS DE CASTELLANE / VIVIAN ET Cie, a notifié à la commune le retrait de l'entreprise MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES du groupement, confirmé par une attestation de non-intervention de cette dernière en date du 10 avril 2025.

Ce courriel indique par ailleurs que les prestations initialement confiées à l'entreprise MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES seront exécutées par l'entreprise COMPAGNONS DE CASTELLANE / VIVIAN ET Cie.

Les nouvelles composition et répartition du lot n°1, à valider par le biais de l'avenant n°2 à ce marché, sont donc les suivantes :

- COMPAGNONS DE CASTELLANE / VIVIAN ET Cie (titulaire) : 2 514 860.87 € HT
- I2C BET (co-traitant) : 80 000.00 € HT
- GEOSEC FRANCE (co-traitant) : 98 450.34 € HT

Le montant du marché de travaux reste inchangé, seule la répartition des prestations étant affectée par le retrait de l'entreprise MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend acte** du retrait de l'entreprise MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES du groupement titulaire du lot n°1 « Gros-œuvre / maçonnerie » des travaux du pôle culturel
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec le groupement d'entreprises COMPAGNONS DE CASTELLANE / VIVIAN ET Cie - I2C BET - GEOSEC France
- **Précise** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant sont prévus au budget primitif 2025 de la collectivité, sur l'opération 0134 du budget général.

Fait à Embrun,  
Le 23 Juillet 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

